

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KASTORAMA LA MAISON DU FERMIER »

Siège Abidjan, Anyama, Abidjan Anyama-Adjamé,
2ème extension, Lot 4017, Ilot 558

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/01/2024 , et enregistrés au CEPICI le 25/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KASTORAMA LA MAISON DU
FERMIER »

Objet : Élevage et vente de poulets, Vente d'aliments pour animaux, Vente de matériaux d'élevage et produits vétérinaires

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (1.0) Part Sociale d'Un Million (1,000,000) F CFA en numéraire, numérotée 1 intégralement souscrite et entièrement libérée par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama, Abidjan Anyama-Adjamé,
2ème extension, Lot 4017, Ilot 558

Dirigeant(s) M TOURÉ KASSOUM OLIVIER RICHARD
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01113 du 02/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°06619/GTCA/RC/2024 du 02/02/2024

